

De l'argent, il y en a, dans les caisses du patronat, aux Finances on sait ça !

De l'argent pour nos missions, nos salaires et nos pensions !

Toulouse, le 26 mai 2022

Entre les élections présidentielles et législatives, il nous paraît indispensable de réaffirmer nos revendications, qui sont celles de la grande majorité de la population. **Emmanuel Macron a été réélu président de la République et le gouvernement formé par sa nouvelle première ministre, Élisabeth Borne, est un signal on ne peut plus clair de la volonté de poursuivre les politiques mises en œuvre depuis cinq ans.**

L'augmentation des salaires, des pensions, des prestations sociales sont au premier rang des préoccupations des salariés actifs, retraités et privés d'emplois. L'inflation dépasse déjà les 5 %. Elle pourrait atteindre et dépasser les 10 % à la fin de l'année. Les prix des carburants, du gaz, des produits alimentaires, du logement s'envolent. C'est insupportable pour celles et ceux qui ne vivent que de leur travail. Ce sont les conséquences à la fois des choix politiques du gouvernement, des stratégies économiques du patronat et de la guerre en Ukraine. Le foisonnement de conflits sur les salaires, contre les fermetures d'entreprises et pour l'emploi n'a pas diminué d'intensité pendant la période électorale.

Les grandes conquêtes interprofessionnelles ont toujours été gagnées par l'action des salariés, avec leurs syndicats, singulièrement la CGT. Ces victoires sociales se sont traduites par des prolongements et des décisions politiques. Les revendications des salariés en termes de salaires, de pensions, de Sécurité Sociale, de services publics et d'urgences sociale et climatique, telles qu'elles sont portées par la CGT, ont contribué à l'indispensable rassemblement des organisations politiques progressistes. Cette démarche inédite est de nature à donner confiance aux salariés, actifs, privés d'emploi, retraités et à la jeunesse. Mais rien ne se fera sans une mobilisation forte du monde du travail. Un bloc de députés progressistes, le plus important possible, à l'Assemblée nationale doit permettre de traduire les conquêtes des salariés dans la loi et, dans ce cadre, l'exécutif national de la CGT appelle les salariés à se mobiliser par le vote.



Quels que soient les résultats des élections législatives, il nous paraît primordial d'interpeller les futurs pouvoirs exécutif et législatif et les dirigeants de notre administration sur la situation de nos missions, nos conditions de travail, de nos revenus (grilles de salaires et indemnitaire) et de nos statuts. Il est crucial qu'il n'y ait pas de trêve estivale dans la mobilisation. Huit des neuf organisations syndicales de la Fonction publique viennent de s'adresser au président de la république et à la première ministre sur l'urgence d'ouvrir des négociations sur l'ensemble des revendications des fonctionnaires (https://31.cgffinancespubliques.fr/crire/?exec=article&id_article=839)

En matière de rémunération, La hausse des prix, qui ne cesse de s'accroître, a entraîné mécaniquement une hausse du SMIC de 2,65 %, ce qui a contraint le gouvernement à relever l'indice majoré minimum de la Fonction publique de 343 à 352 à compter du 1^{er} mai 2022. Le minimum de traitement pour les agents publics exerçant à plein temps est désormais de 1 649 € 48 bruts mensuels, ce qui représente une hausse de 42 € par mois. Cette mesure est totalement insuffisante et inadaptée.

Insuffisante, car **la perte de pouvoir d'achat des agents publics, en raison du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 s'élève à plus de 13 % (en avril 2022).**

Inadaptée, car les 7 premiers échelons de l'échelle C1 sont, du coup, rémunérés au même indice, tout comme les 3 premiers échelons de l'échelle C2 et les 2 premiers de l'échelle B1. Le tassement des grilles qui en résulte est la négation du principe d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise. Pour exemple et très précisément, les agents du 1^{er} grade de la catégorie C resteront 9 ans avec le même indice, et donc au SMIC, sans aucune évolution. De plus et désormais, les premiers échelons de la catégorie C et B démarrent au même indice et rendent la structuration des corps

et grades complètement obsolètes, ce qui permettra au gouvernement, à n'en point douter, de les remettre en cause en proposant un autre système de rémunération pour les agents publics.

L'ancienne ministre de la Fonction publique a annoncé, juste avant la présidentielle une revalorisation du point d'indice avant l'été. Mais ce qu'elle a exprimé lors de la conférence sur les perspectives salariales, débutée le 21 septembre 2021, inspire les plus grandes craintes concernant la méthode.

Il faut impérativement revoir les grilles salariales, qui sont tassées par la hausse mécanique de l'indice minimum de la Fonction publique en raison de l'inflation alors que les catégories B et A stagnent malgré la mise en place du PPCR que la CGT a dénoncé comme étant notoirement insuffisant.

Notre rémunération dépend des grilles attachées à nos statuts et aux missions d'intérêt général que nous exerçons au service de la population.

Le rapport Peny/Simonpoli, issu de la conférence sur les perspectives salariales, défend la logique du PPCR et du RIFSEEP (que la CGT a dénoncée) et considère qu'il faut aller plus loin dans la mise en avant du mérite et de la performance, ce qui signifie aller vers une hausse substantielle de la part variable de la rémunération en fonction des résultats obtenus et de l'évaluation des agents. Les mesures préconisées par le rapport sont importantes pour nos collègues contractuels et sont susceptibles d'améliorer leur situation. **La concurrence entre fonctionnaires et contractuels qui en découlerait constituerait un profond changement de nature de la Fonction publique en transformant, dans les faits, la fonction publique de carrière en une fonction publique d'emplois.** La CGT porte aussi des propositions pour de meilleures garanties de rémunération et carrière, mais elle demande la mise en place d'un plan de titularisation permettant



de résorber la précarité dans la Fonction publique. À l'opposé des deux rapporteurs, la CGT ne souhaite pas voir se constituer « un statut bis », qui permettrait de déconstruire le statut général des fonctionnaires.

En conclusion, **le rapport propose de mettre en place un « système à la fois plus dynamique et plus équitable, reposant sur des garanties socles et des accélérateurs ».** Si le cadre statutaire de la rémunération articulé à partir des corps et des grades est réaffirmé comme aujourd'hui, l'observation de tout ce qui a été fait pendant ce quinquennat tend à démontrer une volonté de confondre le grade et l'emploi comme cela est mis en œuvre dans la réforme de la haute fonction publique voulue par Emmanuel Macron. Dès lors, la menace d'une rémunération comprenant un traitement indiciaire complété par des primes correspondant à la nature du métier exercé, aux responsabilités et aux compétences au moyen de divers mécanismes n'est pas loin. **L'ancienne ministre de la Fonction publique assumait pleinement cette vision prônant une rémunération qui pourrait être variable en fonction des résultats et de l'engagement professionnel et qui jouerait le rôle de levier managérial.** Il est vrai qu'à ce stade, le rapport ne fait que poser des questions et suggère des pistes sur la valeur du point d'indice et une progression minimale au long de la carrière pour mieux couvrir son amplitude. Pour autant, il préconise une remise en cause inédite de la progression automatique de la rémunération, l'ancienneté ne serait plus adaptée et seraient remplacée par des augmentations liées à l'expérience acquise. Sous le prétexte de mieux valoriser la diversité des parcours et de tenir compte de situations particulières, **le rapport propose d'introduire des facteurs de différenciation pour bénéficier « d'accélérateurs » de carrière.**

Pour la CGT, toute négociation doit inclure la question du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat, due au blocage de la valeur du point, ainsi que le sujet d'une refonte des grilles.

À la DGFIP, la négociation « indemnitaire » de l'automne dernier, basée sur la loi de « transformation de la Fonction publique », avait acté une nouvelle négociation en 2022. Celle-ci s'ouvrira le 7 juillet prochain et **la CGT Finances publique étant reçue en audience le 24 juin par le directeur général, nos militants viendront à votre rencontre dans les services dans le cadre de HMI du 9 au 20 juin pour faire remonter vos revendications aux camarades qui seront mandatés pour négocier (calendrier sur notre site à l'appui de cette publication).** Dans ce contexte politique compliqué, la mobilisation de tous sera un élément crucial pour construire le rapport de force qui nous permettrait d'obtenir de réelles avancées.